

Programme

Devenir entrepreneur en construction

Clientèle cible

Nos programmes s'adressent à tous les entrepreneurs qui désirent améliorer la gestion de leur entreprise.

Objectifs du programme de formation

L'Association patronale des entreprises en construction du Québec (APECQ) offre un programme de formations destinées à développer les connaissances, aptitudes et compétences nécessaires à la gestion technique, financière et stratégique d'une entreprise en construction.

Administration

Module 1 – Management

Module 2 – Gestion financière

Module 3 – Législation et réglementation (*anciennement nommé Affaires juridiques*)

Module 4 – Réglementation des relations de travail

Gestion des travaux de construction

Module 1 – Lecture et interprétation des plans et devis

Module 2 – Estimation des coûts et soumissions

Module 3 – Gestion des activités de construction

Module 4- Législation et réglementation

Gestion de la santé et sécurité du travail

Module unique – Gestion de la santé et sécurité du travail

Pour connaître les dates et coûts des formations,
rendez-vous sur www.APECQ.org/formation

Administration

Programme de 97 heures

N.B.: Pour obtenir une attestation, un taux d'assiduité de 80 % et la réussite de l'examen (60 %) sont exigés.

Module 1 Management (30 heures)

Objectif

Initier le participant à des principes, saines pratiques et outils de base de la gestion des diverses fonctions d'une entreprise commerciale de construction. Présenter les aptitudes, attitudes et comportements personnels reconnus comme favorisant une bonne gestion. Développer les capacités du participant à assumer des responsabilités et tâches de gestion comme propriétaire ou cadre d'une entreprise de construction.

Contenu

Principes, pratiques et outils des sciences de la gestion relatifs au : processus PODCA, aptitudes et comportements performants en gestion, plan d'affaires, direction générale, gestion des ressources humaines, du marketing, des opérations adaptées et appliquées à la gestion d'une entreprise de construction.

Module 2 Gestion financière (37 heures)

Objectif

Permettre au participant de bien comprendre ce qu'il y a à mettre en place et à faire ou à faire faire pour la gestion financière d'une entreprise de la construction. Acquérir des connaissances de base permettant d'intervenir comme dirigeant de son entreprise dans la mise en place et dans la réalisation de tâches courantes relatives aux procédures nécessaires aux transactions financières et au système comptable requis à la gestion financière et fiscale de l'entreprise. Initier le participant à la prise de décisions financières et aux principes de saine gestion et conduite financière de son entreprise et de ses projets.

Contenu

Partie 1

Rôles et composantes de la gestion financière et du système comptable d'une entreprise commerciale, pratiques et procédures relatives aux transactions financières courantes (comptes clients, facturation, comptes fournisseurs, paiements, salaires, comptes bancaires ...)

Partie 2

Écritures, registre et états comptables à tenir et à produire, interprétation, utilisation et prise de décisions financières à l'aide des informations et états financiers comptables, règles de maintien d'une situation financière saine, gestion financière par projet, source de financement, relation avec la banque, établissements de budget et plan d'affaires financier.

Pour connaître les dates et coûts des formations, rendez-vous sur www.APECQ.org/formation

Module 3 Législation et réglementation (15 heures)

Anciennement nommé : Affaires juridiques

Objectif

Compréhension des différentes obligations et moyens légaux de l'entrepreneur. Familiariser le participant avec le rôle et les responsabilités des principaux organismes et intervenants de l'industrie de la construction.

Contenu

Choix d'un statut juridique; la licence d'entrepreneur; les soumissions; la responsabilité civile et pénale; les moyens de récupération d'une créance.

Module 4 Réglementation des relations de travail (15 heures)

Objectif

Amener le participant à connaître, intervenir et prendre charge d'activités et tâches relevant du dirigeant d'une entreprise de construction quant à sa gestion ainsi que sa bonne conduite des affaires dans le respect des obligations légales et réglementaires et dans l'intérêt de la protection du public et de l'entreprise elle-même.

Contenu

Loi R-20; la CCQ; le statut d'employeur de construction; les processus de représentation, de négociation et d'activités patronales et syndicales; dotation en main d'œuvre; relations, obligations et rapports envers les organismes de contrôle.

Pour connaître les dates et coûts des formations, rendez-vous sur www.APECQ.org/formation

Gestion de projets et de chantiers

Programme de 180 heures

N.B.: Pour obtenir une attestation, un taux d'assiduité de 80 % et la réussite de l'examen (60 %) sont exigés.

Module 1 Lecture et interprétation des plans et devis (45 heures)

Objectif

Se familiariser avec l'utilisation d'une variété de plans et devis afin d'en extraire les informations utiles lors de l'exécution d'un projet de construction.

Contenu

Présentation des éléments d'un dossier d'exécution de projet : documents de soumission, cahier des charges et dessins d'exécution; faire la distinction entre le dossier préliminaire de projet, le dossier pour soumission et le dossier pour exécution; informations sur les devis techniques et leurs utilisations; lecture et interprétation de dessins d'architecture, de structure, de mécanique et d'électricité.

Module 2 Estimation des coûts et soumissions (60 heures)

Objectif

Se familiariser avec les principes et les méthodes reliés à la préparation et à l'utilisation des appels d'offres, des soumissions et des estimations dans l'industrie de la construction.

Contenu

Les appels d'offres et l'avis aux soumissionnaires.
Les soumissions.
La préparation des estimations.
Prises de quantités.
Traitement approprié du coût des matériaux, de la main-d'oeuvre, de l'équipement, des frais d'administration et du profit.
Les diverses méthodes d'estimation des coûts.

Préalable

Lecture de plans et devis techniques.

Module 3 Gestion des activités de construction (45 heures)

Objectif

Fournir les outils, méthodes et connaissances nécessaires permettant au participant d'être plus efficace, performant et mieux préparé pour faire face aux tâches et problèmes courants rencontrés dans la planification, l'organisation, la direction et le contrôle de projets et de chantiers.

Contenu

Les étapes d'un cycle de gestion d'un projet de construction.
Le fonctionnement et les implications des divers types de projets.
L'application pratique et l'interprétation des clauses des contrats de construction. Les outils actuels et performants en gestion de projet.

Pour connaître les dates et coûts des formations, rendez-vous sur www.APECQ.org/formation

Module 4 Législation et réglementation (30 heures)

Objectif

Amener le participant à connaître l'existence, les champs d'application et les dispositions de base des documents réglementaires de l'industrie afin qu'il puisse en respecter les exigences par rapport à ses responsabilités.

Contenu

Types et sources de réglementation, responsabilités générales de l'entrepreneur et des autres intervenants.

Les codes de construction : Code national du bâtiment, champs d'application des codes spécialisés.

Réglementation d'urbanisme et permis de construction.

Qualification des entreprises : réglementation et loi de la RBQ. Réglementation des actes professionnels dans la construction.

Protection de l'environnement.

Programme de garantie sur l'exécution des travaux.

La normalisation dans l'industrie de la construction.

Gestion de la santé et sécurité du travail

Programme de 45 heures reconnu par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et exemptant de l'examen «Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction» de la RBQ.

N.B. Pour obtenir une attestation, un taux d'assiduité de 80 % et la réussite de l'examen (60 %) sont exigés.

Module unique Gestion de la santé et sécurité du travail (45 heures)

Objectif

Permettre au participant de définir l'objet des lois et règlements ainsi que d'en faire une utilisation rationnelle et adéquate, l'habiliter à gérer et appliquer les principales règles en matière de prévention sur les chantiers de construction, ainsi que le familiariser avec les méthodes de gestion des dossiers de lésions professionnelles et de gestion des cotisations de la CSST.

Contenu

Notions de gestion en prévention, en réparation des lésions professionnelles et en financement (LATMP, LSST, CSTC)